



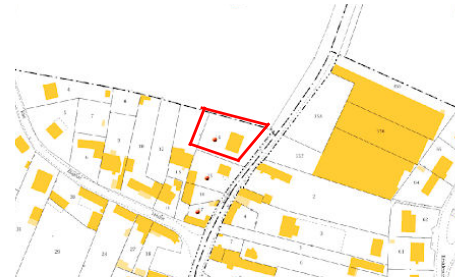
## **Objet : Création de dossier « mise en service terrain viabilisé »**

### **PHASE 1 : Etablissement du devis**

**Le branchement doit être au nom du propriétaire de la parcelle.**

Afin de vous établir un devis, merci de nous retourner les éléments listés ci-dessous :

- **Nom, adresse de facturation, numéro de téléphone, adresse de réalisation des travaux, adresse mail**
- **Acte de propriété** (nécessaire uniquement pour la phase travaux)
- **Extrait kbis de moins de 3 mois** (si société)
- **Plan de masse** : plan de la maison avec le détail des réseaux sur la parcelle.
- **Plan de situation** (sur cadastre.gouv) avec deux prises de vues (éloignées et proches ainsi que la parcelle concernée entourée en rouge)



- **Photos du terrain avec le regard d'eau potable** (éloignée et proche)



Dès réception de votre dossier, nous vous établirons un devis.

### **PHASE 2 : Réalisation des travaux**

Une fois votre devis réceptionné, nous planifierons la réalisation des travaux à réception des éléments suivants :

- **Le devis accepté et signé**      - **Le règlement** (chèque)- **L'acte de propriété**
- **Acceptation du contrat d'abonnement au service de l'eau et autorisation de prélèvement dûment signés + RIB**

Contact pour envoi des données et prises d'informations :

SEAO, 1 Rue du Thérain 60000 BEAUVAIS  
Service Travaux Neuf Réseau  
[branchementneufoise@veolia.com](mailto:branchementneufoise@veolia.com)

Le Service Local Travaux Réseaux

Dans le cadre de la protection des données personnelles et conformément à l'ordonnance 2018-1125 du 12 Décembre 2018, prise en application de l'article 32 de la loi 2018-493 du 2à Juin 2018, nous vous informons que vos données seront gardées pendant 10 ans. Passé ce délai, elles seront détruites.